



Arrêté Municipal du 04 mai 2022

Arrêté temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion d'une course cycliste

Le maire de la commune de ZUTKERQUE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande présentée par le Président du groupement d'organisation de Hermelinghen en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser le dimanche 5 juin 2022 à Zutkerque dans le cadre du championnat des Hauts de France

Vu l'avis de la MDADT du Calais au 5 rue Berthois CS 30250 62105 Calais Cedex

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par cette course,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTÉ :

Article 1

Le dimanche 5 juin 2022 de 10h à 18h, la circulation se fera

- uniquement dans le sens de la course
- et le stationnement sera interdit sur les voies suivantes :

**- Rue des Ecoles au niveau de la salle des Fêtes → Rue Listergaux → la Place → Rue d'Audruicq au niveau du coiffeur au 56 → Rue Soustraeten → une partie de la Rue Sauvage → Rue de la Montoire → Rue du petit Coin → Rue des Couples → Rue du Lannoy → Rue des Lilas → Rue Notre Dame → arrivée rue Listergaux*

- La rue listergaux sera fermée à la circulation de 12 h15 à 18 h 00

Article 2

Les déviations se feront par la rue de la Grasse Payelle, rue du Blanc Pignon, rue du Hocquevelt, rue du Chemin d'Ardres, rue du Château d'eau...

Article 3

Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Acte rendu exécutoire
après publication ou notification

le 16/05/2022

Le Maire, Daniel DURIEZ

Article 4

La signalétique correspondante sera mise en place par l'association l'E

Article 5

Monsieur Le Maire, le demandeur, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié.

AVIS FAVORABLE
16/05/2022
Pour le Président du Conseil
départemental,



Signé électroniquement par
Christophe DUHAUT
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
du Calaisis

Fait à Zutkerque, le 04 mai 2022,



Le Maire,
DURIEZ Danie

